

Fiches de Données de Sécurité

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

1. Identification

Identificateur du produit: Polyéthylène NOVAPOL® (types contenant de la terre de diatomées)

Autres moyens d'identification

Nom(s) commun(s) et synonyme(s): PEhpb (HPLDPE), PEbd (LDPE), PEmd (MDPE), résines de polyéthylène, polymères d'éthylène
Numéro de la FDS: NOVA-0029B

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Résine thermoplastique extrudée en film, feuille ou moulée en contenants ou autres formes.

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Tous les usages autres que ceux identifiés.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIÉTÉ: NOVA Chemicals
Adresse: P.O. Box 2518, Station M
Calgary, Alberta, Canada T2P 5C6
Téléphone: Informations sur le produit: 1-412-490-4063
Courriel FS: msdsemail@novachem.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

1-800-561-6682, 1-403-314-8767 (NOVA Chemicals) (24 h/24)

2. Identification des dangers

Classification du Danger Selon les règlements sur les produits dangereux

Dangers Physiques

Poussière combustible

Catégorie 1

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger: Aucun symbole

Mot Indicateur: Attention

Mention de Danger: *Si des petites particules sont produites lors d'un traitement ou une manipulation ultérieure ou d'une autre manière, le produit peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.*

Conseil de Prudence:

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante,] porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Demander un conseil médical/des soins. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
Entreposage:	Entreposer conformément aux règlements locaux, régionaux et nationaux. Protéger du rayonnement solaire.
Élimination:	Mettre au rebut le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des renseignements concernant la récupération/le recyclage
Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:	Le produit déversé peut créer un risque de glissement.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Silice, cristobalite	Silice cristalline	14464-46-1	0.1 - 0.3%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral.

Autres renseignements: La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine.

4. Premiers soins

Inhalation:	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Demander un conseil médical/des soins.
Contact Cutané:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.
Contact avec les yeux:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Demander un conseil médical/des soins.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Brûlures thermiques. Irritation respiratoire. Irritation mécanique. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Après des premiers soins adaptés, aucun autre traitement n'est nécessaire, sauf si des symptômes réapparaissent. Pour plus d'informations concernant l'aide médicale d'urgence, composer le 1-800-561-6682, ou le 1-403-314-8767 (24 h/24, centre de réponse d'urgence de NOVA Chemicals). Les brûlures doivent être traitées comme des brûlures thermiques. La résine fondue se détache d'elle-même lors de la cicatrisation; il n'est donc pas nécessaire de la détacher immédiatement de la peau. Le traitement doit se concentrer sur le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'ingestion. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Les résines solides supportent la combustion, mais ne répondent pas à la définition de matière combustible. Le produit brûle s'il est porté à des températures élevées, mais n'est pas considéré comme inflammable. Dans des conditions d'inflammabilité, le produit brûle facilement et émet une fumée irritante. Le produit en poudre peut former des mélanges poussière-air explosifs.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Brouillard ou pulvérisation d'eau. Incendies mineurs : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂) ou mousse.

Méthodes d'extinction inappropriées: Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Chauffé, le polyéthylène peut émettre divers oligomères, cires et hydrocarbures oxygénés, ainsi que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de petites quantités de vapeurs organiques (par ex., aldéhydes, acroléine) L'inhalation de ces produits de décomposition peut être dangereuse. Le produit en poudre peut former des mélanges poussière-air explosifs. Le risque d'explosion poussière-air est accentué en présence d'émanations inflammables. Décharge d'électricité statique : le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de causer une décharge électrique incendiaire.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Tenir le dos contre le vent. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Lutter contre l'incendie en maintenant une distance maximale ou utiliser des lances sur affûts télécommandées ou des lances monitor. Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air. L'eau peut être utilisée pour rincer la zone. Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel. Éviter l'inhalation de toute fumée et d'autres produits de combustion. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler la zone de déversement. Alerter le personnel de lutte contre les incendies et le personnel d'urgence en service. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Porter un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Arrêter la fuite si on peut le faire sans risque. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Le produit déversé peut créer un risque de glissement. Utiliser les outils appropriés pour circonscrire le solide dispersé dans un conteneur de récupération ou de décharge approprié. Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé).

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Conserver le produit à l'écart de toute source de chaleur incontrôlée et de matières incompatibles. Mettre à la masse tout équipement de manipulation et de transfert du produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le risque d'explosion. Pour de plus amples informations sur la maîtrise de l'électricité statique et la minimisation des dangers potentiels d'accumulation de poussières et d'incendie, consulter la norme NFPA-654, « Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids, 2013 Edition » (Norme pour la prévention des incendies et explosions de poussières consécutifs à la fabrication, au traitement et à la manipulation des particules de matières solides combustibles, Édition 2013). Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection oculaire, des gants et si nécessaire un masque facial intégral pendant le traitement thermique si un contact avec la matière en fusion est possible ou porter une protection respiratoire en cas de poussière. Le produit déversé peut créer un risque de glissement.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

Entreposer conformément à toutes les normes et réglementations en vigueur. La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, bien illuminée et sans obstruction. Stocker le produit dans des récipients mis à la terre et correctement conçus. Conserver le produit à l'écart de toute source de chaleur incontrôlée et de matières incompatibles. Protéger du rayonnement solaire. Si le produit est entreposé dans des sacs à l'air libre, il convient de le protéger des rayons ultraviolets du soleil en utilisant un sac doté de stabilisateurs de rayons ultraviolets ou un autre type de protection. Pour éviter l'accumulation de poussière, nettoyer fréquemment et prévoir la construction de zones de stockage et de manutention adéquates. Garder à proximité des pelles et des systèmes d'aspiration pour le nettoyage de matières éparses. NE PAS pénétrer dans des contenants remplis de produit en vrac ni tenter de marcher sur le produit, en raison du risque de glissement et d'étouffement. Utiliser un dispositif antichute pour travailler à proximité de contenants de stockage en vrac ouverts.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Lorsque les conditions sont poussiéreuses, l'ACGIH recommande pour les particules (non solubles ou peu solubles) non autrement spécifiées un TWA de 10 mg/m³ (particules inhalables), 3 mg/m³ TWA (particules respirables). La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Silice, cristobalite - particules alvéolaires	TWA		0.025 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1), et ses modifications
Silice, cristobalite - Respirable.	TWA		0.025 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1), et ses modifications
Silice, cristobalite - Fraction alvéolaire.	TWA		0.025 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
Silice, cristobalite - Fraction alvéolaire.	TWA		0.05 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications
Silice, cristobalite - Poussière alvéolaire	TWA		0.05 mg/m ³	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications
Silice, cristobalite - Fraction alvéolaire.	TWA		0.025 mg/m ³	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
Silice, cristobalite - Poussière alvéolaire	REL		0.05 mg/m ³	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Silice, cristobalite	IDLH		25 mg/m ³	États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications

Contrôles Techniques Appropriés

Les méthodes techniques permettant de réduire l'exposition à des matières dangereuses sont privilégiées. Elles comptent les systèmes de ventilation mécanique (par dilution et par aspiration) ou les systèmes fermés de fonctionnement à distance et automatisé, de contrôle des conditions de procédé, de détection des fuites et de réparation, et toute autre modification des procédés. S'assurer que tous les systèmes de ventilation par aspiration se déchargent à l'extérieur, loin des orifices d'admission d'air et des sources d'allumage. Prévoir suffisamment d'air pour remplacer l'air évacué au moyen de systèmes de ventilation par aspiration. Les contrôles administratifs (procédures) et l'usage d'équipements de protection individuelle peuvent également être requis. Il est recommandé que tout le matériel de gestion de la poussière, comme les systèmes de ventilation locale et de transport des matériaux jouant un rôle dans la manutention de ce produit, contienne des événements de sécurité contre les explosions ou un système Utiliser uniquement de l'équipement électrique et des chariots de manutention motorisés de la bonne classe.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) ne doit pas être considéré comme une solution à long terme au contrôle de l'exposition. L'EPI doit être accompagné de programmes de l'entreprise concernant le choix, l'adaptation, l'entretien et la formation du personnel à l'utilisation du matériel. Consulter un organisme d'hygiène industrielle compétent, les recommandations des fabricants d'EPI ou les réglementations applicables pour déterminer le potentiel de danger et pour assurer une protection adéquate.

Protection du visage/des yeux:	Lunettes de sécurité. Porter un écran facial lors de la manipulation du produit fondu.
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Porter des gants pour se protéger contre les brûlures thermiques.
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements de travail à manches longues et un pantalon. Des chaussures de sécurité offrant une bonne traction sont recommandées pour éviter de glisser. Il est recommandé de porter des chaussures antistatiques.
Protection Respiratoire:	Une appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré adéquat approuvé par le NIOSH répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4 de la CSA ou un appareil respiratoire autonome doit être porté. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air lorsque la concentration d'oxygène est faible ou que les concentrations en suspension dans l'air dépassent les limites des masques épurateurs d'air.
Mesures d'hygiène:	Adopter des mesures de contrôle et un équipement de protection individuelle (EPI) efficaces pour maintenir l'exposition des travailleurs à des concentrations inférieures à ces limites. Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité des zones de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Solide
Forme:	Granules ou poudre granulée
Couleur:	blanc / inodore / translucide
Odeur:	Minimal, Suave
Seuil de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Sans objet
Point de fusion/point de congélation:	105 - 125 °C (221 - 257 °F) (Point de fusion) 80 - 105 °C (176 - 221 °F) (Point de ramollissement)
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Sans objet
Point d'éclair:	sans objet
Taux d'évaporation:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz):	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité - supérieure (%):	Sans objet
Limite d'inflammabilité - inférieure (%):	Sans objet
Pression de vapeur:	Sans objet
Densité de vapeur:	Sans objet
Densité:	910 - 940 kg/m ³
Densité relative:	0.910 - 0.940
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Sans objet
Température d'auto-inflammation:	330 - 410 °C (626 - 770 °F)
Température de décomposition:	> 300 °C (> 572 °F)
Viscosité:	Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Polymérisation dangereuse peu probable.
Conditions à Éviter:	Éviter l'exposition à la chaleur et le contact avec les oxydants forts. Éviter de traiter cette matière à des températures supérieures à 300 °C (572 °F).
Matières Incompatibles:	Les agents oxydants forts. Les solvants organiques, l'éther, l'essence, les huiles lubrifiantes, les hydrocarbures chlorés et aromatiques peuvent réagir avec le polyéthylène et le détériorer. Le produit en poudre peut former des mélanges poussière-air explosifs. Le risque d'explosion poussière-air est accentué en présence d'émanations inflammables.
Produits de Décomposition Dangereux:	Lors de la décomposition, le polyéthylène peut émettre divers oligomères, cires et hydrocarbures oxygénés, ainsi que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et de petites quantités de vapeurs organiques (par ex., aldéhydes, acroléine). L'inhalation de ces produits de décomposition peut être dangereuse.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Pendant le traitement, les fumées produites pendant le traitement thermique et l'inhalation de particules fines peuvent causer une irritation respiratoire. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.
Ingestion:	L'ingestion de ce produit est une voie d'exposition improbable.
Contact Cutané:	Pendant le traitement, un contact oculaire avec la poudre ou les fines de ce produit peut provoquer une irritation mécanique. Le produit fondu peut produire des brûlures thermiques. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.
Contact avec les yeux:	Pendant le traitement, un contact oculaire avec la poudre ou les fines de ce produit peut provoquer une irritation mécanique. Le produit fondu peut produire des brûlures thermiques. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Irritation respiratoire.
Ingestion:	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'ingestion.
Contact Cutané:	Irritation mécanique. Brûlures thermiques. Irritation négligeable de la peau sur la base de la structure chimique (polymère).

Contact avec les yeux: Irritation mécanique. Brûlures thermiques. Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: LD50: > 5,000 mg/kg (estimée)

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Composants:

Silice, cristobalite Effet irritant. Peut causer une abrasion cutanée. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Composants:

Silice, cristobalite Effet irritant. Peut causer une abrasion de la cornée. La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Non classé

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Silice, cristobalite Évaluation globale : 1. Cancérogène pour l'humain.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Silice, cristobalite Reconnu comme étant cancérogène chez l'homme.

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Silice, cristobalite Group A2: Susceptible d'être un cancérogène pour les humains.

Mutagénicité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Aucun effet génétique connu n'a été signalé.

In vivo

Produit: Aucun effet génétique connu n'a été signalé.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Aucun effet reproductif connu n'a été signalé.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Composants:**

Silice, cristobalite Poumons, Appareil respiratoire - La silice cristobalite est inextricablement liée ou enduite de résine; ce qui minimise le risque d'exposition.

Risque d'Aspiration**Produit:** Non classé.**Autres Effets:**

Données non disponibles.

12. Données écologiques**Informations générales:**

Les résines NOVAPOL® devraient être inertes dans l'environnement. Elles flottent sur l'eau et ne sont pas biodégradables. Elles ne devraient pas se bioconcentrer (s'accumuler dans la chaîne alimentaire) en raison de leur poids moléculaire élevé. Les granulés NOVAPOL® ne devraient pas être toxiques en cas d'ingestion, mais ils peuvent présenter un risque d'étouffement s'ils sont ingérés par les oiseaux ou la faune aquatiques.

Écotoxicité:**Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** CL 50 (96 h): > 100 mg/l**Invertébrés Aquatiques****Produit:** CE 50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** CE 50 (72 h): > 100 mg/l**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** NOEC (concentration sans effet observé) : > 100 mg/l**Invertébrés Aquatiques****Produit:** NOEC (concentration sans effet observé) : > 100 mg/l**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** NOEC (concentration sans effet observé) : > 100 mg/l**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Ne se dégrade pas facilement. Dans des conditions d'oxydation optimales, >99 % du polyéthylène demeure intact après avoir été exposé à une action microbienne. Le produit change lentement (devient fragile) en présence de rayons solaires, mais ne se décompose pas complètement. Il a été constaté que ce produit, enfoui dans une décharge, restait stable au fil du temps. Aucun produit de dégradation toxique connu n'est produit.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Les granules peuvent s'accumuler dans le système digestif des oiseaux et des organismes aquatiques, provoquant des blessures, voire la mort par athrepsie.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Sans objet

Mobilité dans le Sol: Biologiquement persistant. Le produit n'est pas censé se disperser une fois dans le sol.

Autres Effets Nocifs: Les granules persistent en milieu aquatique ou terrestre.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Les méthodes d'élimination préconisées pour le polyéthylène sont, par ordre de préférence : 1) nettoyer et réutiliser si possible, 2) communiquer avec un recycleur de plastique ou un courtier en résines pour récupérer et revendre le produit, 3) incinérer les déchets et récupérer la chaleur et 4) mettre en décharge. **NE PAS TENTER D'ÉLIMINER LE PRODUIT PAR INCINÉRATION NON CONTRÔLÉE.** Il est déconseillé de brûler des articles en plastique dans les décharges.

Emballages Contaminés: Consulter les réglementations locales, fédérales et provinciales avant l'élimination.

14. Informations relatives au transport**TMD**

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation**Règlements fédéraux du Canada****Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI

Non réglementé.

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5

Non réglementé.

Gaz à effet de serre
Non réglementé.

Règlements sur les précurseurs
Non réglementé.

Canada. Substances visée par un avis de nouvelle activité (SNAc) et rapports.
Non réglementé.

Inventaires

Inventaire LIS du Canada:	En conformité avec les stocks
Inventaire TSCA des É.-U.:	En conformité avec les stocks

16. Autres informations

Date de Publication: 11/27/2019

Informations sur la révision: 11/27/2019: Mise à jour de la fiche de données de sécurité

Version n°: 1.0

Abréviations et acronymes: ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ARA = Appareil respiratoire autonome; AS = Antistatiques; BCF = Bioconcentration Factor [Coefficient de bioconcentration]; CAS = Chemical Abstracts Service [Service d'analyses chimiques]; CEPA = Canadian Environmental Protection Act [Loi canadienne sur la protection de l'environnement]; CIRC = Centre international de recherche pour le cancer; COV = Composés organiques volatils; CSA = Canadian Standards Association [Association canadienne de normalisation]; DBO = Demande biologique en oxygène; DCO = Demande chimique en oxygène; DL50 = Dose létale 50 %; EC 50 = Effective Concentration 50% [Concentration efficace 50 %]; EMI = Énergie minimale d'inflammation; EPI = Équipement de protection individuelle; FS = Fiche signalétique; IATA = International Air Transport Association [Association internationale pour le transport aérien]; IDLH = Immediately Dangerous to Life or Health [Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé]; IMDG = International Maritime Dangerous Goods [Transport maritime international des marchandises dangereuses]; Koe = Coefficient de partage octanol/eau; LC 50 = Lethal Concentration 50% [Concentration létale 50 %]; LIS = Liste des substances internes au Canada; NFPA = National Fire Protection Association [Association nationale de protection contre l'incendie]; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NOEC = No Observed Effect Concentration [Concentration sans effet observé]; NPRI = National Pollutant Release Inventory [Inventaire national des rejets de polluants]; NTP = National Toxicology Program [Programme de toxicologie national]; SGH = Système harmonisé mondial de classement et d'étiquetage des produits chimiques; SNAc = Significant New Activity [Substances visée par un avis de nouvelle activité]; TMD = Transport des marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substances Control Act [Loi réglementant les substances toxiques]; TWA = Time Weighted Average [Moyenne pondérée dans le temps]; UV = Ultraviolets; VLE = Values limite d'exposition

Autres Informations: L'exposition aux produits de combustion et de décomposition dangereux, telle que décrite dans les sections 5 et 10 de la fiche signalétique, peut être liée à divers effets aigus et chroniques sur la santé. Ces effets comptent l'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures due principalement aux aldéhydes, les difficultés respiratoires, la toxicité systémique sur le foie et les reins, et les effets sur le système nerveux central.

NOVA Chemicals a suivi l'exposition des employés aux émissions durant le traitement du polyéthylène à l'échelle commerciale. Il a été déterminé que les concentrations de produits de décomposition dangereuse étaient bien inférieures aux limites établies pour l'exposition sur le lieu de travail. La publication " Quantitation of Employee Exposure to Emission Products Generated by Commercial-Scale Processing of Polyethylene " (Quantitation du niveau d'exposition des employés aux émissions de produits générés par le traitement du polyéthylène à l'échelle industrielle) est disponible dans la revue Am. Ind. Hyg. Assoc. J. 56:809-814 (1995) et " Quantification of Emission Compounds Generated During Commercial-Scale Processing of Advanced SCLAIRTECH™ Polyethylene " (Quantification des composés

d'émission générés par le traitement du polyéthylène avancé SCLAIRTECH™ à l'échelle industrielle) est disponible dans le Journal of Plastic Film & Sheeting, volume 26, numéro 2, avril 2010.

Pour tout renseignement sur la ventilation pour le contrôle des contaminants atmosphériques volatils provenant du polyéthylène, veuillez demander un exemplaire de la publication de NOVA Chemicals intitulée " Ventilation Guidelines for Heat Processing Polyethylene Resins " (Instructions relatives à la ventilation lors du traitement thermique des résines de polyéthylène).

Pour tout renseignement complémentaire sur le déchargement des wagons-trémies contenant des résines plastiques, se reporter à la publication de NOVA Chemicals intitulée " Hopper Car Unloading Guide " (Guide de déchargement des wagons-trémies).

Pour toute information sur les propriétés de traitement, la sélection des types de résine NOVAPOL, se reporter aux fiches de données des produits NOVAPOL disponibles sur notre site Internet : <http://www.novachemicals.com>.

Pour tout renseignement complémentaire sur la prévention des pertes de granules, se reporter à la documentation et aux ressources publiées par l'industrie des plastiques, sous la rubrique " Operation Clean Sweep ", désormais téléchargeable sur le site <http://www.opcleansweep.org/>.

Fines particules et poussières de polyéthylène listées comme poussières combustibles de Classe 1 par la National Fire Protection Association (voir NFPA-68, Tableau F.1 (e)). Pour de plus amples informations sur la maîtrise de l'électricité statique et la minimisation des dangers potentiels d'accumulation de poussières et d'incendie, consulter la norme NFPA-654, " Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids, 2013 Edition " (Norme pour la prévention des incendies et explosions de poussières consécutifs à la fabrication, au traitement et à la manipulation des particules de matières solides combustibles, Édition 2013).

Des tests d'explosivité ont été menés sur une résine NOVAPOL® à polyéthylène à basse densité linéaire, une à polyéthylène à basse densité et une à polyéthylène à haute densité avec une $P_{max} = 4,8-5,7$ bar, $K_{st} = 12-17$ (bar m/s) et une énergie minimale d'inflammation (EMI) = 1 000-10 000; classe d'explosion des poussières = St 1; ces données ont été obtenues pour le polyéthylène avec une taille de particules finales de 100 % <250 um et une teneur en humidité comprise entre 0 et 0,2 %. Des résultats similaires sont anticipés pour les autres types de résines de polyéthylène NOVAPOL®.

Pour toute information spécifique sur les types de résines NOVAPOL y compris les déclarations de conformité pour le contact avec les aliments, contacter votre représentant ou consulter les fiches techniques du polyéthylène de NOVA Chemicals.

Avis de non-responsabilité:

BIEN QUE LES INFORMATIONS MENTIONNÉES DANS CE DOCUMENT SOIENT DE BONNE FOI, BASÉES SUR DES INFORMATIONS JUGÉES FIABLES AU MOMENT DE LA RÉDACTION DE CE TEXTE, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX INFORMATIONS OU PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET DÉMENT EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS TOUTES CELLES RELATIVES À LA COMMERCIALISATION OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER). L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE QUELCONQUES BREVETS DÉTENUS PAR NOVA CHEMICALS OU PAR D'AUTRES NE PEUT PAS ÊTRE PRÉSUMÉE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ OBTENIR LA VERSION LA PLUS RÉCENTE DE CETTE FS AUPRÈS DE NOVA CHEMICALS. NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE FICHE DE SIGNALÉTIQUE OBTENUE AUPRÈS DE TIERS.

SAUF ACCORD SPÉCIFIQUE À CET EFFET, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE

**RESPONSABILITÉ POUR L'USAGE, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE, LA
MANUTENTION OU L'ÉLIMINATION DES PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITS DANS LE
PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE.**



est une marque déposée de NOVA Brands Ltd; authorized use/utilisation autorisée.

NOVAPOL® est une marque commerciale déposée de NOVA Brands Ltd.; authorized use/utilisation autorisée.

SCLAIRTECH™ est une marque de commerce de NOVA Chemicals.